

**DEPARTEMENT**  
**Alpes-de-Haute-Provence**

-----  
**Communauté d'Agglomération**  
**PROVENCE ALPES**  
**AGGLOMERATION**

**Année 2020**  
**Séance du 09 décembre 2020**

**N° 44**

**Objet : Contrat d'Objectif de**  
**Territoire : demande d'aide**  
**financière à l'ADEME**

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le neuf du mois de décembre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> du mois de décembre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Est nommé secrétaire de séance : VIVOS Patrick**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Eric, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 12), COCHET Brigitte (jusqu'au rapport n° 23), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n°31), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, POSTEL Chrystelle, POURCEL Simone, PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, UGHETTO Wendy, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
AUZET Guy a donné pouvoir à LAURENT Patrick  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine  
JOUVES Marc a donné pouvoir à YAHIAOUI Karim  
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy  
SEGOND Claude a donné pouvoir à MANENT Michel  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia  
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc

**Etaient représentés :**

BASSET Françoise a donné pouvoir à CROZALS Florent  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
BLANC Michel a donné pouvoir à MOULARD Damien  
CHALVET Gilles a donné pouvoir à MAGAUD Nathalie (jusqu'au rapport n°11)  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 24)  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à POURCEL Simone  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à FIAERT Claude

**Etaient excusés :**

BARDIN Chantal, BAUDOUI Marie Anne, BOURJAC Jean Marie, FLORES Sylvain, REBOUL Childéric

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-typos.com

**Madame Sandrine COSSERAT, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération souhaite s'engager dans une démarche d'amélioration continue en matière de transition énergétique et d'économie circulaire. L'opportunité en est offerte aujourd'hui en intégrant nos ambitions dans un Contrat d'Objectif de Territoire proposé par l'ADEME.

Cette démarche expérimentale s'inscrit notamment dans la volonté de concrétiser et de suivre les plans d'actions dans lesquels PAA s'est déjà engagé dans ces domaines, à savoir le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et le Projet Alimentaire Territorial (PAT).

L'objectif de ce contrat est de suivre nos actions et d'évaluer nos politiques locales de la manière la plus précise possible grâce à deux outils : les référentiels « Cit'ergie » et « Economie circulaire » qui sont les deux axes du contrat d'objectif territorial.

L'intérêt est double : non seulement il y a une obligation de résultats dans nos actions, par un suivi et un accompagnement rigoureux de leur mise en œuvre, mais elles sont également rendues lisibles et donc valorisées.

Seulement 10 territoires ont été retenus à l'échelle nationale pour cette expérimentation et 3 en région PACA (la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin, la CC Serre-Ponçon et PAA).

De plus, l'ADEME apporte une aide financière de 350 000 € sur 4 ans. Seule contrepartie pour PAA : cette aide sera en partie conditionnée par nos résultats.

Le phasage de ce contrat se déroulera en deux temps :

- une première phase de diagnostic Cit'ergie et économie circulaire sur une année qui fera l'objet d'une synthèse qualitative des actions menées, des orientations stratégiques prises et d'un premier plan d'actions rappelant les objectifs, les indicateurs de suivi et de résultats attendus, les étapes, les pilotes, les partenaires et les interactions dans les politiques de la collectivité.

- une seconde phase les trois années suivantes pour la mise en œuvre d'un plan d'actions qui fera l'objet de rapports intermédiaires (résumé qualitatif de l'action menée, avancement des plans d'actions définis, les actions et investigations supplémentaires) en année 2 et 3.

En année 4, un audit Cit'ergie et un audit économie circulaire seront réalisés avant la fin du terme du contrat. Ils permettront d'attester du niveau de progression de nos politiques sur 4 ans.

Pour se faire, un poste de chargé de mission est susceptible d'être créé en 2021.

Ce poste sera financé à 100% par un premier versement forfaitaire de 75 000 € de l'ADEME. Cette première enveloppe permettra également de couvrir d'autres frais salariaux et de communication.

A noter que l'engagement dans un programme pluriannuel ne se fait qu'à la fin de la première année pour la phase 2. Il sera possible de mettre fin à cet engagement à la fin de la phase 1, au bout d'un an.

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20201209-44\_09122020

## Financement

L'aide de l'ADEME prendra la forme d'une aide maximale à 350 000 € qui se décompose comme suit :

### Année 1 : Une aide forfaitaire

**75 000,00 €**

### Années 2,3,4 : une aide additionnelle variable

**225 000,00 €**

Le montant variable attribué au bénéficiaire sera proportionnel à l'atteinte des objectifs définis en annexe technique.

### Année 4 : une aide additionnelle variable sur atteinte des objectifs régionaux

**50 000,00 €**

Le montant de l'aide additionnelle attribuée sera proportionnel à l'atteinte des objectifs régionaux définis en annexe technique.

Il vous est demandé :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- de solliciter l'aide financière de l'ADEME
- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant par délégation à signer tout document lié à cette demande de financement.

### LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2020

Application accréditée E-lega.fr.com

99\_DE-004-200067437-20201209-44\_00122020

